



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Liban

Question écrite n° 61577

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères les perspectives de son action ministérielle tendant à obtenir un calendrier précis de l'évacuation du Liban par les troupes syriennes qui l'occupent illégalement.

Texte de la réponse

Avec l'ensemble de la communauté internationale, la France oeuvre pour que le Liban retrouve sa pleine indépendance et sa souveraineté. C'est tout le sens de l'adoption à l'automne 2004 de la résolution 1559 du Conseil de sécurité qui demande le retrait de toutes les forces étrangères du territoire libanais. Le départ des troupes et des services spéciaux syriens doit permettre la tenue d'élections libres, honnêtes et démocratiques au Liban. Les prochaines élections, fin mai 2005, doivent donner la possibilité aux Libanais de décider de leur avenir en toute indépendance, hors de toute ingérence ou interférence étrangère et en présence d'observateurs internationaux indépendants. La Syrie a annoncé qu'elle avait mis fin à sa présence militaire au Liban. Ce retrait, qu'elle dit avoir achevé depuis le 26 avril 2005, doit faire l'objet d'une vérification par les Nations unies ; il constitue un pas important dans la mise en oeuvre de la résolution 1559.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61577

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3110

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5563